

# SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

2022-2026

# DE L'AUTONOMIE ET DES HANDICAPS DE L'ISÈRE



*Anticiper, innover  
et m'accompagner  
dans mon parcours de vie*

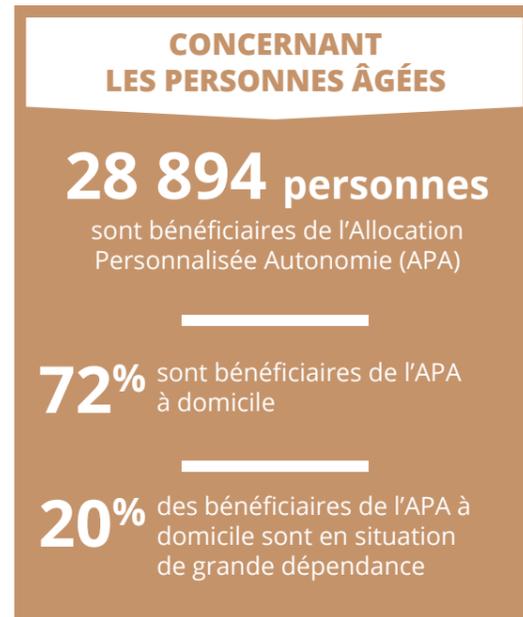
**isère**  
LE DÉPARTEMENT

# LES CHIFFRES CLÉS

## 3 ÉLÉMENTS STRUCTURANTS



## EN ISÈRE, EN 2021



## QUELQUES MARQUEURS



# ÉDITO

## UN SCHÉMA DE L'AUTONOMIE ET DES HANDICAPS 2022-2026 AU PLUS PRÈS DES ISÉROIS

**L**e schéma de l'autonomie et des handicaps 2022-2026 a pour ambition de faire converger les politiques départementales du bien vieillir et du handicap autour de plusieurs axes de travail communs. Il s'inscrit dans un écosystème de dispositifs nationaux, régionaux et départementaux au sein duquel il devra rechercher la cohérence et les synergies.

*Anticiper, innover et m'accompagner dans mon parcours de vie*

En cohérence avec cette volonté d'intégration, son élaboration a ainsi été conduite de manière résolument participative avec une large concertation qui a pris de multiples formes, mobilisant dans une démarche de co-construction à la fois les partenaires institutionnels, les opérateurs, les représentants associatifs mais également les citoyens et les proches aidants directement.

Nous avons fait le choix d'une structuration des actions à mener sur les cinq années à venir caractérisée par **3 moteurs** « Anticiper, Innover, Accompagner » et par **3 axes animés par une gouvernance formalisée et partagée mobilisant l'ensemble des acteurs concernés**, constituant un **socle dynamique** et adaptable aux évolutions, tant réglementaires et législatives à venir que sociétales, pour les cinq prochaines années.

Notre société traverse une période de transition démographique, celle de son vieillissement, aux conséquences directes sur tous les aspects de la vie quotidienne de nos concitoyens et tout particulièrement des plus vulnérables. Par ailleurs, les aspirations des personnes en situation de handicap sont elles aussi en mouvement : souhait d'être davantage associées aux décisions qui les concernent, volonté d'être intégrées à toutes les strates de la société (études, travail, vie sociale, etc...). **Ce schéma s'attachera ainsi à changer les représentations, à donner du pouvoir d'agir aux personnes et à leurs proches aidants.**

L'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans leur parcours de vie doit s'opérer en lien avec l'ensemble des partenaires pour apporter la bonne réponse, au bon endroit, au bon moment pour tout public.

Le parcours de vie passe aussi par une évolution du bâtimentaire en lien avec l'évolution de la personne. Ceci afin que toute personne âgée ou en situation de handicap quel que soit son niveau d'autonomie « se sente bien chez soi et sur son territoire », à domicile et en établissement. **Le schéma s'attachera ainsi à innover et proposer des solutions adaptées à chaque étape du parcours de vie.**

L'attractivité des métiers des établissements et services médico-sociaux est un enjeu majeur. Le futur schéma devra être en capacité de s'adapter aux évolutions futures attendues qui introduiront de nouvelles missions et organisations. Il faudra accompagner les changements de pratiques des professionnels : évolution vers une approche préventive, anticipée et globale de l'évaluation, tout en facilitant la coordination entre les différents acteurs, notamment par l'organisation des échanges et le partage d'informations. **Ce schéma s'attachera ainsi à soutenir et valoriser les acteurs de l'autonomie au profit de la qualité de l'offre de service.**



Jean-Pierre Barbier  
Président du Département de l'Isère

# LES CHIFFRES CLÉS

## DES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

### BUDGET 2023

**POLITIQUE PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES : 391 millions d'euros**  
(24% du budget global du Département)

#### POLITIQUE PERSONNES ÂGÉES

**203 millions d'euros**

sont bénéficiaires de l'Allocation  
Personnalisée Autonomie (APA)

dont  
près de **81 millions d'euros**  
pour les établissements

dont  
près de **67 millions d'euros**  
pour le domicile (SAAD)

#### POLITIQUE PERSONNES HANDICAPÉES

**188 millions d'euros**

dont  
près de **112 millions d'euros**  
pour les établissements/services

dont  
près de **17 millions d'euros**  
pour le domicile

## L'OFFRE EXISTANTE EN ISÈRE

### LES LIEUX D'ACCUEIL

- 13 services autonomie/solidarité au sein de chaque territoire
- 11 services locaux de solidarité sur le territoire de l'agglomération
- 1 Maison Départementale de l'Autonomie
- 65 points information autonomie labellisés
- 42 permanences d'accueil approfondi

### LES SERVICES

- 135 SAAD Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- 35 SSIAD Services de Soins Infirmiers À Domicile
- 1071 places en SAVS Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- 144 places SAMSAH Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
- 687 places en service d'accueil de jour (pour les personnes en situation de handicap)
- 212 places en accueil de jour (pour les + de 60 ans)

### L'OFFRE À DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

- 40 résidences autonomie pour 2011 places autorisées et 2 foyers logement de 48 places
- 105 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) pour plus de 8 000 places installées sur le territoire
- 6 petites unités de vie pour un total de 144 places installées
- 146 places en hébergement temporaire médicalisé installées sur le territoire

### L'OFFRE À DESTINATION DES PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- 886 places en foyer hébergement, dont 25 places en temporaire
- 104 places en foyer logement
- 503 places en foyer de vie dont 16 places en hébergement temporaire
- 687 places sont installées en service d'accueil de jour
- 641 places en Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM),
- Des places dédiées aux personnes en situation de handicap avançant en âge, situées majoritairement sur le centre du Département :
  - 224 places sur 3 EHPAD dédiés
  - 280 places réparties sur 20 unités PHA (Personne Handicapées Agées) intégrées dans les EHPADs

### UNE OFFRE EN ACCUEIL FAMILIAL

- 278 places en accueil familial auprès de 144 familles d'accueil agréées :
  - 34 accueillants familiaux sont agréés personnes âgées
  - 57 accueillants familiaux sont agréés personnes handicapées
  - 53 accueillants familiaux ont un agrément mixte pour l'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées

# Les repères

QUI DÉTERMINENT LA POLITIQUE AUTONOMIE  
DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

## 3 MOTEURS

### Anticiper

Des orientations en lien avec la prévention, quelle qu'elle soit, le repérage ou encore l'anticipation des besoins.

### Innover

Des actions encourageant l'innovation aussi bien au niveau des pratiques professionnelles que de l'offre à destination des publics.

### Accompagner

Un enjeu fort autour du soutien des publics, et aussi des professionnels, des moyens d'action de chacun, tout au long de leur parcours de vie. Il s'agit aussi de réussir des transitions dans les réponses apportées par les acteurs institutionnels.



## 9 PRINCIPES FONDATEURS DÉFINISSENT NOS INTENTIONS

### 1 VULNÉRABILITÉ ET FRAGILITÉ

La fragilité est un terme multifacette qui mobilise plusieurs disciplines. Selon l'approche et l'angle d'intervention des acteurs, la notion de fragilité, à l'origine gériatrique, peut être comprise sur un plan médical (diminution des capacités intrinsèques), biologique, sur un plan plus fonctionnel (accumulation de déficiences) ou encore sur un plan plus social (vulnérabilité).

**Dans le cadre de sa politique de soutien à l'autonomie, le Département souhaite s'appuyer sur une approche globale, multifactorielle des fragilités et vulnérabilités et travailler spécifiquement sur le repérage des risques et la préservation des capacités de chacun.**

### 2 BIEN VIVRE ET BIEN VIEILLIR : ENTRE VIEILLESSE ET VIEILLISSEMENT

Si le vieillissement est avant tout un processus biologique inévitable, des facteurs, sociaux ou encore environnementaux, peuvent jouer sur la perception du vieillissement et donc sur la façon dont la vieillesse est vécue.

**Le regard porté sur la vieillesse et le vieillissement doit changer et se charger de bienveillance** pour permettre à chacun de s'épanouir, quel que soit son âge ou sa situation afin d'appréhender son parcours de vie dans les meilleures conditions. En concentrant son approche sur le « bien vivre », le Département souligne ainsi son souhait de permettre à chacun de parvenir à trouver une harmonie entre soi-même, ses désirs, sa situation, son environnement.

### 3 PRÉVENTION : REPÉRER, ÉVALUER, ACCOMPAGNER, ORIENTER

Le Département engage ses actions dans une démarche préventive globale où le repérage des situations de fragilité, l'évaluation et la valorisation des capacités doivent être des marqueurs significatifs de nos parcours de vie.

Il souhaite développer ainsi une approche proactive en direction des personnes, avant qu'elles ne soient en situation de demande d'une aide, d'une prestation ou d'un accompagnement. **Ce temps de l'évaluation est fondamental pour permettre à chacun, et pas uniquement les personnes les plus vulnérables, de se situer et d'être orienté vers les réponses et dispositifs adaptés.**

### 4 ALLER-VERS

Les stratégies de prévention et l'approche globale des situations encouragent les professionnels à développer des démarches « d'aller vers » les personnes pour intervenir en amont, avant que les difficultés ne soient installées, dans un objectif de veille, de repérage et de prévention plutôt que de réparation, de levier de lutte contre le non-recours aux droits. Elle s'appuie sur des interventions hors les murs et dans la grande proximité avec les citoyens, dans leur environnement. **Elle peut s'entendre comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription ou d'accompagnement.**

### 5 POUVOIR D'AGIR

Le développement du pouvoir d'agir des personnes recouvre 3 niveaux d'objectifs :

- Individuel : favoriser son autonomie et son bien-être, développer une image positive de soi, et élaborer des stratégies d'adaptation
- Social : développer sa capacité d'agir « avec » et d'agir « sur »
- Politique : modifier l'organisation jusqu'à une transformation de la société vers plus de justice sociale

**Le Département souhaite, dans cette approche, défendre la participation des personnes dans la conception et l'élaboration des politiques publiques qui les concernent mais également soutenir l'expression de leur citoyenneté.**



## 6 LA CITOYENNETÉ

La citoyenneté se définit par la participation à la vie de la cité. Notre système de protection sociale, confronté à la transition démographique, se voit donc assigner deux ambitions : assurer à toute personne, quelle que soit sa situation liée aux conséquences de son avancée en âge, sa situation de handicap ou son état de santé, de pouvoir exercer pleinement ses droits, ses devoirs et ses libertés de citoyenne (Constitution et Traité de l'Union Européenne). **Il s'agit également de lui garantir la reconnaissance de sa place et de son rôle dans la cité, au contact d'autres personnes, d'autres générations, dans le respect de sa singularité et donc de ses différences.**



## 7 LE PARCOURS

Un parcours s'entend comme la prise en charge structurée et continue des personnes, de manière globale en réunissant les diverses approches, à la fois, de prévention, de soins, et du suivi social et médico-social pour délivrer un accompagnement adapté à chacun. Le parcours de soins étendu à la notion de parcours de vie. Cela suppose l'intervention coordonnée et concertée des professionnels, une communication renforcée entre eux, ainsi qu'une information accessible pour les personnes elles-mêmes.

**Le Département souhaite poursuivre son engagement aux côtés des différents acteurs, au service de la coopération, en faveur de la fluidification des parcours et de la prévention des ruptures.**

## 8 LE VIRAGE DOMICILIAIRE

Le virage domiciliaire est une approche qui vise à répondre aux aspirations et aux choix des personnes, qui très majoritairement souhaitent rester vivre à domicile. Et cela dans le respect de ceux qui les soignent, les accompagnent et les entourent, tout en optimisant la gestion des finances publiques.

Les conditions de réussite de ce virage domiciliaire dépendent de perspectives multiples, à la fois individuelles, collectives et sociétales :

- de l'appréhension de la notion de prévention, à l'anticipation de l'aménagement des habitats, ainsi qu'à la nécessité de maintenir des liens sociaux
- de la diversification de l'offre d'accueil, en individuel et en collectif, en séquentiel/temporaire, en tout point du territoire
- de l'innovation dans les pratiques et organisations des acteurs de l'aide et du soin, à domicile ou en établissement, de la valorisation de ces métiers
- du décloisonnement entre le chez soi/établissement, entre le sanitaire, le social/médico-social

## 9 ÊTRE BIEN CHEZ SOI ET SUR SON TERRITOIRE

Pour répondre aux nouvelles attentes du citoyen d'aujourd'hui, il faut une ambition commune et soutenue par nos politiques de l'autonomie. Permettre à chaque personne, quel que soit son âge, sa situation de handicap ou de maladie, son lieu et niveau de vie, de vivre bien chez elle, en sécurité et être intégrée dans sa cité, son territoire.

Cela vient **interroger le modèle de l'établissement, qui doit se transformer pour réintégrer la dimension du chez-soi par la mise en œuvre de l'approche domiciliaire**, et concilier avec l'usage nécessaire à la pratique des professionnels.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette logique dans les établissements ou services, des investissements nécessaires devront être prévus. Les infrastructures devront rendre ces évolutions possibles tout en évoluant vers des plateformes ressources intervenant en soutien de la vie des habitants qui vivent sur le territoire.

# 3 axes STRATÉGIQUES STRUCTURENT NOTRE ACTION

Ce schéma départemental n'est pas uniquement à destination des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie, mais concerne bien l'ensemble des personnes avec une volonté d'anticipation et de préservation des capacités de chacun et du lien social.

Il propose d'investir trois axes majeurs et structurants dans son plan d'action :

## 3 MOTEURS ACTIVENT NOTRE AMBITION

**Axe 1** Changer les représentations, donner du pouvoir d'agir aux personnes et à leurs proches aidants.

**Axe 2** Innover et proposer des solutions adaptées à chaque étape du parcours de vie.

**Axe 3** Soutenir et valoriser les acteurs de l'autonomie au profit de la qualité de l'offre de service.

## + 1 AXE SOCLE SOUTIENT LA GOUVERNANCE

**Axe socle** Installer une gouvernance du schéma autonomie et des handicaps.

## 9 ORIENTATIONS À SUIVRE

Ces orientations répondent aux aspirations des isérois, consultés dans la phase d'élaboration du schéma.

Elles constituent un **socle évolutif**, et doivent permettre de s'adapter aux évolutions tant réglementaires et législatives à venir que sociétales, au cours des cinq prochaines années.

Elles définissent un **cap** pour la collectivité dans la durée, ainsi **qu'une feuille de route** partagée avec l'ensemble des acteurs impliqués.

Elles se déclinent en actions **opérationnelles** qui se veulent réalistes et qui feront l'objet d'une **évaluation permanente**.





# Axe 1

CHANGER LES REPRÉSENTATIONS, DONNER DU POUVOIR D'AGIR AUX PERSONNES ET À LEURS PROCHES AIDANTS

INNOVER ET PROPOSER DES SOLUTIONS ADAPTÉES À CHAQUE ÉTAPE DU PARCOURS DE VIE

# Axe 2





## Axe 3

SOUTENIR ET VALORISER LES ACTEURS DE L'AUTONOMIE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE

INSTALLER LA GOUVERNANCE DU SCHÉMA

## Axe Socle

ASPIRATIONS ET BESOINS

ASPIRATIONS ET BESOINS

*Je dispose d'une offre de service qui répond à mes besoins*

*les professionnels qui m'accompagnent sont présents et motivés*

*J'ai confiance dans les professionnels de mon territoire dont les conditions de travail permettent de m'accompagner au mieux*

*Je suis au cœur des réflexions et des priorités des politiques publiques*

6

7

8

9

ORIENTATIONS

ORIENTATIONS

Disposer d'une offre de service de qualité en tout point du territoire

Susciter les vocations par une politique de ressources humaines ambitieuse

Accompagner l'évolution des pratiques professionnelles

- Installer une **gouvernance du schéma active et partagée** prenant appui sur :
- Le **CDCA** (Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) qui sera consulté tout au long des 5 années de mise en œuvre du schéma
  - Un **Comité Citoyen Départemental**, composé d'usagers volontaires pour **construire** des réponses adaptées à leurs aspirations, qui œuvrera en complémentarité avec le CDCA,
  - Un **Comité de Suivi Partenarial** : constitué de représentants des acteurs partenaires associatifs et institutionnels. Il se réunira au moins 1/an, **pour faire des propositions** d'outils d'appropriation et de communication, participer à la mise en œuvre et à **l'évaluation des actions et faire le bilan sur l'avancement des orientations**. Il veillera à **la cohérence et à la transversalité** avec les autres schémas départementaux ou autres dispositifs portés par les partenaires institutionnels
  - Un **comité de pilotage** qui sera **l'instance de décision et de validation, à la fois, des priorités et des évolutions nécessaires au plan d'action initial.**

ASPIRATIONS

ASPIRATIONS

Rendre attractif les métiers de l'autonomie

Soutenir l'évolution des métiers du médico-social et des organisations pour viser plus de qualité et d'efficacité dans la réponse aux besoins

Soutenir et enrichir les professionnels tout au long de leur carrière par des formations

Faire de ces 8 orientations un **cap de la politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**  
Animer ce schéma comme un **outil évaluable, évolutif, vivant et participatif**, Le rendre lisible et lui garantir **une bonne appropriation** par l'ensemble des acteurs  
S'assurer de **la cohérence** avec les autres schémas départementaux et autres dispositifs existants

Renforcer le dialogue entre le Département et les opérateurs sur les enjeux de qualité

Impliquer les bénéficiaires et les intervenants dans les démarches qualité

Accompagner l'évolution des pratiques d'évaluation médico-sociale pour une approche plus globale de la personne



**SCHÉMA  
DÉPARTEMENTAL  
2022-2026** | **DE L'AUTONOMIE  
ET DES HANDICAPS  
DE L'ISÈRE**

